

## Lancer un concours « Mon jardin pour la planète » à destination des grandes propriétés

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Energie économisée annuellement en 2028 (GWh/an)	Emissions évitées annuellement en 2028 (t CO <sub>2</sub> e/an)
+++++	*****	Non déterminé	Non déterminé

### ✓ Contexte

Le territoire du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France se caractérise notamment par de grands domaines privés, partie intégrante de son identité et de sa qualité paysagère. Environ 80 grosses demeures bourgeoises et châteaux ont été recensés sur le territoire (source PNR), dotés pour la plupart de parcs et jardins d'une superficie importante. Consacrées pour l'instant principalement pour l'agrément, ces surfaces pourraient utilement intégrer dans leur gestion les principes du développement durable mais également être utilisées pour des fonctions plus productives, sans pour autant perdre leur qualité paysagère.

### ✓ Objectif

Il s'agit par cette action d'impliquer les propriétaires des grands domaines dans des actions en lien avec la thématique développement durable et plus particulièrement la thématique énergétique et climatique (production d'énergie renouvelable grâce au potentiel de leur jardin...).

Cette action est principalement « symbolique » (exemplarité et image de marque) et à vocation pédagogique.

### ✓ Descriptif

L'action cherche à stimuler l'innovation et la réflexion environnementale dans l'utilisation, la gestion et l'entretien des traditionnels "jardins à la française" ou des espaces boisés privés, en organisant un concours à destination des grands domaines. Les critères d'inscription au concours ainsi que les critères d'évaluation devront être définis : le règlement du concours ne devra néanmoins pas être trop restrictif, pour permettre au plus grand nombre de participer et permettre également à des projets innovants ou inattendus d'être présentés. A titre indicatif (mais non exhaustif), les réalisations encouragées par le concours pourront être : la production d'énergie (bois-énergie, panneaux photovoltaïques...), le compostage, l'accueil d'expositions sur l'environnement (notamment le thème de l'énergie et du changement climatique), ou même la mise à disposition d'un espace pour cultiver un potager (à des associations, à une école...), la création d'un parcours pédagogique sur la gestion différenciée des espaces verts...

Différentes distinctions pourront être accordées (des récompenses honorifiques ou en nature, liées au projet, par exemple, seront privilégiées à un montant en euros). Un accompagnement technique pendant un an sera proposé aux lauréats (modalités, partenariat à définir). Un prix spécial pourra être accordé au projet alliant le mieux paysage, architecture et énergie renouvelable.

Des collaborations sont possibles avec des écoles d'architecture, de paysage, avec le génie des systèmes urbains de l'UTC, pour concevoir le règlement du concours, accompagner les participants ou évaluer les candidatures aux côtés du Parc...

### ✓ Difficultés identifiées, leviers et premières étapes de travail

La communication autour du concours doit être suffisante et bien ciblée pour recueillir des participants.

✓ **Moyens**

**Partenaires et porteur de l'action**

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
PNR	PNR et/ou prestataire extérieur	CAUE, EIE, associations environnementales, écoles d'architecture, de paysage et d'ingénieur

**Ressources humaines**

- Chargés de mission « Patrimoine culturel », « Architecture » et « Paysages »

**Ressources documentaires ou techniques**

- Concours « Mon jardin au naturel », à destination des habitants, organisé par l'association Sologne Nature Environnement : [www.sologne-nature.org/concours-mon-jardin-au-naturel/presentation](http://www.sologne-nature.org/concours-mon-jardin-au-naturel/presentation)

**Budget**

Prévoir entre 5 et 10 000 euros pour les récompenses, l'accompagnement (selon le nombre de projets accompagnés et la rémunération de partenaires), ou des flyers de communication.

✓ **Calendrier**

- Mois 1 à 3 : élaboration du règlement du concours
- Mois 3 à 7 : communication et dépôt des candidatures (4 mois)
- Mois 7 à 8 : analyse des candidatures (1 mois)
- Mois 8 : résultats du concours
- Mois 8 à 20 : accompagnement du projet (1 an)
- Mois 20 : bilan

✓ **Indicateurs de suivi**

- Participants au concours
- Energies (MWh) renouvelables produits par les grands domaines
- Quantité (m<sup>3</sup>) d'eau économisée
- Tonnes de déchets valorisés
- Production des jardins
- Tonte (m<sup>3</sup>) compostée